



Cgt-Educ'Action de l'académie de NICE

Dans les Alpes Maritimes :
34 bd Jean Jaurès 06300 Nice
06.62.01.08.93
2degre06@cgteducationnice.org

Dans le VAR : 13 Avenue de l'amiral Collet 83000
Toulon tél : 06.59.95.68.28
mail : cgt-education83@orange.fr
site : www.cgt-education-var.fr



DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 07 NOVEMBRE 2013

Vous allez nous présenter pendant ce CTA le bilan de la rentrée 2013, première vraie rentrée du ministère Peillon. La hausse constatée du nombre d'élèves, tant dans le premier degré que dans le second degré confirme ce que nous pressentions, à savoir qu'une bonne part des créations de poste annoncées par le ministère est absorbée par la poussée démographique ce qui ne permet pas de sensible amélioration des conditions d'enseignement.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur le principal reproche fait à l'action gouvernementale qui, ignorant les principales attentes des personnels, ne remet en cause ni les réformes qui ont profondément impacté les trois voies du lycée ni le socle commun.

Quand il a fallu attendre plus d'un an pour qu'on nous annonce enfin une révision des programmes de la maternelle à la 3^{ème} dans la perspective de 2017, rien n'est dit quant aux lycées.

Par contre que de précipitation et de bricolage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Loin de respecter les préconisations des chercheurs qui auraient nécessité au préalable une refonte des programmes, une appropriation par les personnels, les parents et les collectivités locales des bouleversements en découlant et des compensations financières pour l'allongement du temps de travail ainsi que sa complexification, la réforme que monsieur Peillon tente d'imposer n'améliore en rien la journée des enfants. Fatigue des élèves, coût élevé pour les communes, demi-journée supplémentaire pour les enseignants, il est tant que cela cesse. C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui l'ont soutenu, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret. Avec nos collègues territoriaux, dans le cadre d'une grève interprofessionnelle des personnels touchés par la réforme, la Cgt-Educ'action appelle à la grève dans les écoles le 14 novembre et entend obtenir l'ouverture de réelles négociations pour une autre réforme.

D'autres chantiers sont ouverts, à commencer par celui de l'Education Prioritaire. Que de temps perdu après les errements entre autres des dispositifs Eclairs. Même si cette reconstruction devait s'appuyer sur un bilan et une réflexion car il ne s'agissait pas forcément d'une reconstruction à l'identique, il y avait urgence. Même si elle intervient tardivement cette consultation est la bienvenue, à condition qu'elle soit ouverte et respectueuse des opinions émises. La CGT Educ'action y défendra une éducation prioritaire dotée de moyens conséquents avec des enseignants ayant reçu une formation initiale et continue spécifique et travaillant en réseaux et équipes pluriprofessionnels. Les zones d'éducation prioritaire, incluant écoles, collèges et lycées, doivent être définies sur des critères établis nationalement.

Que de temps perdu alors qu'après les années de démantèlement la reconstruction des RASED était réclamée avec impatience. Un peu de saupoudrage ne suffit pas à réparer ce qui a été détruit et les 150 millions consacrés dans le budget 2014 aux ex internats d'excellence auraient été les bienvenus. Nous sommes consternés de voir un gouvernement se disant de gauche préférer reconduire des dispositifs dispendieux et à l'efficacité très réduite plutôt que de

donner la priorité à des réseaux touchant avec pertinence le plus grand nombre d'enfants en difficulté.

Alors que, contrairement aux attentes des personnels, le gouvernement a maintenu l'ensemble des réformes imposées par ses prédécesseurs sur les lycées la loi d'orientation ainsi que celles à venir concernant la décentralisation et la formation professionnelle soulèvent de nombreuses inquiétudes.

La CGT Educ'action rappelle à cette occasion son attachement au caractère national des diplômes ainsi qu'au statut des enseignants. L'enseignement initial sous statut scolaire garantit la continuité de la formation professionnelle dispensée aux jeunes ainsi que leur niveau de qualification.

Les discours qui entourent l'ouverture des premiers campus des métiers nous montrent que leur objectif consiste essentiellement à permettre aux entreprises d'utiliser les infrastructures des établissements publics pour former par apprentissage les jeunes mais aussi les salariés à leurs besoins spécifiques.

L'enseignement professionnel ne peut évidemment pas être déconnecté du monde des entreprises. Si l'on considère plus particulièrement le domaine industriel, le développement de celui-ci, vital pour notre économie, dépend en grande partie d'un haut niveau de formation de ses salariés.

Mais si l'élaboration des cartes de formation sous statut scolaire, sous le pilotage de l'Etat, ne peut s'envisager sans la vision globale et à long terme des Régions elle ne peut se réduire à des réponses aux demandes ponctuelles et à court terme des entreprises.

La mixité des parcours et des publics telle qu'elle est envisagée ne peut que fragiliser les formations professionnelles initiales sous statut scolaire et dégrader encore plus les conditions de travail des enseignants.

Nous avons dans un précédent CTA mentionné notre inquiétude quant à la mise en place des ESPE. L'organisation des élections des représentant-e-s des usagers et des personnels vient confirmer ces inquiétudes. Publier la circulaire d'organisation la veille des vacances avec une date de dépôts des listes pour le jour de la rentrée s'appelle du déni de démocratie !

Non content de ne pas répondre, loin s'en faut, aux attentes des personnels, le gouvernement maintient le blocage de nos salaires, continuant à creuser la diminution de notre pouvoir d'achat et, cerise sur le gâteau, nous demande de rattraper la journée de prérentrée, journée où nous avons travaillé, en arguant d'un droit des élèves à 36 semaines pleines de cours. Faudra-t-il aussi récupérer les jours fériés ? Cela veut-il dire qu'il est dorénavant interdit de banaliser des journées que ce soit pour l'élaboration des projets d'établissement ou l'organisation des bacs blancs par exemple ? La mesquinerie d'une telle mesure ne peut que renforcer le sentiment de défiance des personnels vis-à-vis de leur ministère de tutelle.

Pour conclure la CGT Educ'action rappelle que l'éducation est un droit pour tous nos enfants sur le territoire français et un devoir pour l'État, inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Notre gouvernement l'a-t-il oublié ?

Tous les jeunes installés en France doivent pouvoir y poursuivre leurs études et les terminer sans être exposés au risque permanent de l'expulsion et à une humiliante clandestinité. Le gouvernement ne s'en tirera pas en invoquant le « respect de la législation », comme s'il ignorait que c'est l'héritage de Sarkozy et Guéant qu'il applique avec une fermeté revendiquée : lorsque la loi et les valeurs s'opposent, c'est la loi qu'on doit modifier. La loi doit changer et régulariser !